

Négociation ! Vous avez dit négociation ?

1) Prime de partage des profits

Au départ, une décision politique française qu'il convient de faire comprendre à notre actionnaire anglais. Au final

1^{ère} réunion : Présentation du dossier par notre DRH qui fait un tour de table pour connaître les desideratas des organisations syndicales. Même si les organisations syndicales sont contre le principe d'une prime, par rapport à une augmentation pérenne, il y a consensus pour réclamer 1.200 euros comme le permet le texte.

2^{ème} réunion : Notre DRH est désolé. La situation sur les marchés est tendue, les résultats sont maigres et ils ne peuvent pas verser plus de 500 euros par individu. Un peu comme les enfants qui ne veulent pas partager leurs jouets, notre actionnaire de référence ne veut rien distribuer. Nous aurons beau soutenir que ce sont les profits 2010 qui doivent être partagés et non ceux de la situation actuelle. 😞

3^{ème} réunion : Message du DRH : « Nous sommes dans un scénario catastrophe et nous ne pourrions pas vous proposer plus de 400 euros »

Il était temps de se dépêcher et de finir la négociation car au train où allaient les événements, c'était les salariés qui allaient devoir payer. 😞

Dans la coulisse pour commencer, puis en réunion du comité central ensuite, il est proposé de verser 450 euros contre signature de l'accord par les organisations syndicales. **A plusieurs reprises, la direction nous a dit qu'elle refusait de négocier sous la menace La CFTC refuse de signer un accord avec une prime au chantage.**

Pour celles et ceux qui aiment les comparatifs 450 euros pour 10.000 salariés = 4.500.000 euros. Somme inférieure aux indemnités de départ de notre ex n° 2 mondial et sans commune mesure avec l'énorme plus-value liée à la vente du siège social parisien. 😊

2) Négociations salariales

Au cours des 2 dernières années, la direction nous a indiqué qu'elle souhaitait favoriser les petits salaires sans toutefois nous en donner la définition. Ces négociations aboutissaient sur un procès-verbal de désaccord.

Cette année, après plusieurs réunions et avoir bougé les curseurs dans les 2 sens, nous sommes arrivés à une ultime proposition d'augmentation pérenne de 1 % avec un minimum de 350 euros. **Soit une augmentation quotidienne qui oscille en net entre 0.75 et 1.28 €.** A peine de quoi s'offrir son pain quotidien. 😞

Avec une augmentation de 1,6 % pour la tranche des 22.000 euros et de 1 % pour celle des 60.000 €, la **CFTC** considère ces montants très en retard par rapport à la hausse du coût de la vie.

La CFTC estime que le montant est trop minime et n'a pas apposé sa signature sur cet accord. 😞

On s'interroge

Sur le lien qu'il pourrait y avoir entre la générosité de notre DRH (voir ci-dessus) et son départ précipité. Pour une fois qu'il participait à une négociation ... le voici qui part très vite ... et sans pot d'adieu. 😊

CFTC HSBC France

103, Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Tél. 01.40.70.39.68 Fax. 01.58.13.84.65 Courriel : syndicat.hbfr-cftc@hsbc.fr Internet : www.cftc-hsbc.fr

Syndicat professionnel enregistré auprès de la Mairie de Paris le 29 avril 2008 sous le numéro 20 529

GPS 2011 : l'échec cuisant de la Direction Générale

Contrairement au message de M. de Backer et de sa présentation trompeuse des résultats, **GPS 2011, et au-delà l'année 2011, auront marqué le profond désengagement des salariés du groupe HSBC France.**

Par rapport à 2010, le taux de participation au GPS s'est affiché en recul de 23 %.

Le souhait de **boycott** exprimé par la majorité des **Organisations Syndicales** y aura sans doute été pour quelque chose.

Et très curieusement, alors qu'en 2010 notre Directeur Général déclarait triomphant :

« Ces résultats reflètent d'autant plus fidèlement votre engagement que notre taux de participation a atteint 88 %, un score en hausse par rapport à l'an dernier »

Il n'en aura soufflé aucun mot en 2011.

On le comprend ! Car il n'y avait vraiment pas de quoi pavoiser.

Soyons plus précis.

La Direction a fait état des scores d'engagement en prenant pour base 100 les suffrages exprimés.

En d'autres termes le fait de ne pas participer au GPS a été considéré par elle comme neutre.

Alors que chacun sait parfaitement que ne pas répondre au GPS est la manifestation par les collaborateurs d'un désaccord (plus probablement un rejet) quant à l'utilité de cette enquête pourtant considérée comme incontournable par la Direction Générale.

Si l'on redresse la présentation des résultats d'engagement en tenant compte des non participants (base 100 = population **totale** HSBC), les chiffres parlent d'eux-mêmes :

	2010	2011	variation
Je pense rarement à changer d'employeur	48 %	36 %	- 12
Je suis fier de travailler pour HSBC	65 %	49 %	- 16
Je suis très satisfait de travailler chez HSBC	55 %	41 %	- 14
Je recommanderais HSBC pour y travailler	47 %	38 %	- 9

Pour reprendre une expression très usitée lors des élections nationales, **en définitive le plus gros contingent des collaborateurs HSBC France c'est celui des abstentionnistes ou des collaborateurs en phase de désengagement...**

On comprend mieux dès lors le silence de notre Directeur Général.

Et nous sommes effarés par les « *éléments de langage* » (c'est à la mode) donnés aux managers qui ont été chargés de la présentation des résultats GPS 2011, et qui systématiquement ont occulté la non-participation, faussant la vraie lecture des résultats de l'enquête.

Sans parler des comparaisons avec les résultats des BIC (Best In Class) alors même que nous ne connaissons pas les taux d'abstention des participants à l'enquête !

Merveilleux exemple de non transparence et d'une présentation tronquée... 😞

La **CFTC**, très soucieuse des bonus de M. de Backer, dont le taux de participation au GPS est probablement inscrit dans ses *scores cards*, lui suggère d'organiser le GPS 2012 en limitant l'enquête à l'ensemble des membres de la Direction Générale.

Nul doute qu'il en ressorte un score de participation et d'engagement proche de 100 %.

Quoique, on ne parierait pas.. 😊

Après le message sur l'Intranet de Mme Irène DORNER – PDG HSBC US - la **CFTC** interpelle la direction au Comité Central d'Entreprise – sans réponse à ce jour.

« HSBC France nous rappelle chaque jour que nous sommes dans un groupe mondial et que nous devons nous mettre en harmonie avec ce qui se pratique dans les autres pays où est présent le groupe.

La **CFTC** dénonce cette volonté outrancière de standardisation. Pourquoi ?


A la lecture de l'article de Madame Irène Dorner, PDG HSBC États-Unis, sur la diversité et publié dans l'intranet HSBC France, comment la direction interprète les règles de **discrimination** dont il est fait mention ? Existe-t'il un cautionnement de tels propos et de ce qu'ils sous-tendent ? Doit-on craindre un alignement sur le mode américain de nos bases de données et de nos « recherches » quant à l'**engagement** des salariés en fonction de leur **sexualité** ? »

CFTC HSBC France

103, Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Tél. 01.40.70.39.68 Fax. 01.58.13.84.65 Courriel : syndicat.hbfr-cftc@hsbc.fr Internet : www.cftc-hsbc.fr

Vos contacts CFTC dans les Régions

Région Ouest Pascal Bélouis Fussy - 06.83.85.61.17 Manuel Magarinos Nevers - 06.87.73.61.81 Thierry Favier 06.16.84.70.61	Région Nord - Est Edith Bacik - Dunkerque - 06.80.37.23.31 Brigitte Corneille - Compiègne - 06.87.83.45.87 Elisabeth Jouvenel - Mulhouse - 06.61.83.79.92 Nathalie Ninauve - Rouen - 06.87.06.14.46  Région Sud - Rhône Alpes Bernard Baup - Nice - 06.89.73.16.33 Régine Rivallin - Marseille - 06.43.88.13.80	Région Paris - IDF Geneviève de Lépinau 06.80.05.43.21 Gérard Huger 06.99.62.21.80 Bernard Pinçonat 06.22.94.42.96 Jean-Pierre Truelle 06.07.69.03.76 Françoise Viturat 06.08.05.54.57
--	---	---

Rejoignez nous !

Tarifs 2012 - Cadres 27€ / trimestre - Techniciens 20 € / trimestre - inchangés depuis 2009

Nom : _____ Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Adresse personnelle et /ou courrier (barrer la mention inutile) : _____

Téléphone : _____
Adresse professionnelle et /ou courrier (barrer la mention inutile) : _____

Téléphone : _____
Fonction : _____ Ancienneté : _____
Téléphone portable : _____ Courriel : _____
Cadre / Technicien (barrer la mention inutile)

Déclare adhérer à la **CFTC** et m'engage à verser régulièrement ma cotisation (celle-ci ouvrant droit à une déduction fiscale de 66 %)

Fait à

le

Signature :

CFTC HSBC France

103, Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

Tél. 01.40.70.39.68 Fax. 01.58.13.84.65 Courriel : syndicat.hbfr-cftc@hsbc.fr Internet : www.cftc-hsbc.fr

Syndicat professionnel enregistré auprès de la Mairie de Paris le 29 avril 2008 sous le numéro 20 529